

**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL,  
SPECIALITE CULTURES MARINES.**

**E21 GESTION  
(Durée : 2 heures)**

---

*Matériel autorisé :*

*Calculatrice électronique réglementaire : autonome, non imprimante à entrée unique par clavier.*

*Le prêt entre candidats est interdit.*

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte pages numérotées de 1 à 8.

ETUDE DE CAS ACTIVITES PROFESSIONNELLES	PAGES	ANNEXES A CONSULTER	DOCUMENTS A RENDRE	BAREME
<b>DOSSIER A</b> <b>Analyse de la situation financière de l'entreprise</b> ➤ Compléter un bilan fonctionnel ➤ Calculer FRNG, BFR et TN ➤ Vérifier la relation entre ces trois indicateurs ➤ Calculer les délais crédit ➤ Porter un jugement		ANNEXE 1 Page 4	Document 1 Page 7	8 points
<b>DOSSIER B</b> <b>Analyse prévisionnelle</b> ➤ Compléter le budget de trésorerie ➤ Commenter la situation		ANNEXE 2 Page 5	Document 2 Page 8	8 points
<b>DOSSIER C</b> Choisir un statut social		ANNEXE 3 Page 6		4 points
Total des points				20

**ATTENTION :**

*Les documents à compléter et à rendre ne sont remis qu'en un seul exemplaire.*

*Aucun exemplaire supplémentaire ne sera remis aux candidats pendant le déroulement de l'épreuve.*

***Tournez la page SVP***

## **CONTEXTE.**

Monsieur LEGAS est ostréiculteur depuis 2005 à Baden. Il exploite 4 hectares de parcs en mer. Il produit et commercialise des huîtres.

Il emploie des intérimaires, suivant le volume d'activité.

## **PRESENTATION DE L'ENTREPRISE.**

Statut juridique : entreprise individuelle.

Assujettie à la TVA et soumise au régime d'imposition sur les bénéfices agricoles, réel simplifié.

Localisation : 14, rue Gilles Gahinet - 56 870 Baden.

Production 2014 : 26 tonnes d'huîtres.

Exercice comptable : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

## **MISE EN SITUATION.**

Monsieur LEGAS souhaite investir dans du nouveau matériel pour dynamiser son entreprise. Mais dans le contexte actuel des mortalités d'huîtres, Monsieur LEGAS veut, au préalable, faire un point sur sa situation financière.

Son épouse, actuellement salariée dans un commerce, est en attente d'une procédure de licenciement économique. Ils envisagent de travailler ensemble mais hésitent sur le choix d'un statut social pour Madame LEGAS.

## **DOSSIER A : ETUDE DE LA SITUATION FINANCIERE.**

A partir de l'ANNEXE 1, vous devez :

1. Compléter le bilan fonctionnel (**DOCUMENT 1A à rendre avec la copie**).
2. Calculer le fonds de roulement net global (FRNG), le besoin en fonds de roulement (BFR) et la trésorerie nette (TN).
3. Vérifier la relation entre ces trois indicateurs.
4. Calculer les délais de crédit accordé aux clients et les délais de crédit obtenu des fournisseurs (**DOCUMENT 1B à rendre avec la copie**).
5. Porter un jugement sur la situation.

## **DOSSIER B : ETUDE DU BUDGET DE TRESORERIE**

Monsieur LEGAS veut investir dans du nouveau matériel pour un montant de 23 000 € HT, TVA 20%. Il vous donne des informations en ANNEXE 2.

1. Compléter le budget de trésorerie (**DOCUMENT 2 à rendre avec la copie**).
2. Commenter ce budget.

## **DOSSIER C : ETUDE D'UN CHOIX DE STATUT JURIDIQUE**

Madame LEGAS envisage, après son licenciement économique, de travailler dans l'entreprise de son mari. Elle souhaite un statut social qui la protège au mieux et pouvoir reprendre plus tard une activité salariée à l'extérieur de l'entreprise.

Monsieur LEGAS, quant à lui, veut garder son statut d'entrepreneur individuel et ne souhaite pas constituer de société.

A partir des informations données (**ANNEXE 3**), répondre aux questions ci-dessous.

1. Citer les choix de statut social possibles pour un conjoint dans l'entreprise.
2. Expliquer, en le justifiant, quel est le choix le plus approprié dans cette situation.

*Nota :*

1. *Aucun document n'est autorisé.*
2. *Délit de fraude : « Tout candidat pris en flagrant délit de fraude ou convaincu de tentative de fraude sera immédiatement exclu de la salle d'examen et risque l'exclusion temporaire ou définitive de toute école et d'une ou plusieurs sessions d'examens sans préjudice de l'application des sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur réprimant les fraudes dans les examens et concours publics ».*

## ANNEXE 1

BILAN AU 31/12/2014

ACTIF				PASSIF	
	Brut	Amortissements	Net		Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Immobilisations incorporelles	12 805		12 805	Capital	90 175
Immobilisations corporelles				+/-Compte de l'exploitant	-24 200
Terrains				+/-Résultat de l'exercice	31 850
Bâtiments	22 000	2 000	20 000		
Matériels, outillages	12 000	3 000	9 000		
Autres immob corp					
Immobilisations financières	750		750		
<b>TOTAL 1</b>	<b>47 555</b>	<b>5 000</b>	<b>42 555</b>	<b>TOTAL 1</b>	<b>97 825</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				<b>DETTES</b>	
Stocks d'approvisionnement	49 000		49 000	Emprunts à long et moyen terme	24 000
Créances clients	18 850		18 850	Dettes fournisseurs	6 820
Valeurs mobilières de Placement				Dettes fiscales et sociales	1 500
Banque	22 160		22 160	Dettes sur immobilisations	2 320
Caisse	120		120		
<b>TOTAL 2</b>	<b>89 920</b>		<b>89 920</b>	<b>TOTAL 2</b>	<b>34 640</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>137 475</b>	<b>5 000</b>	<b>132 475</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>132 475</b>

## ANNEXE 2

### BUDGET DU 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2015

	Janvier	Février	Mars
<b>BUDGET DES VENTES</b>			
Ventes HT (TVA 5.5%)	11 000,00	9 500,00	7 600,00
<b>BUDGET DES ACHATS</b>			
Montant achat TTC (TVA 20% et 5.5%)	5 700,00	4 500,00	6 800,00
<b>BUDGET DES AUTRES CHARGES</b>			
Autres charges externes TTC (TVA 20%)	1 700,00	2 100,00	3 000,00
<b>BUDGET DES CHARGES DE PERSONNEL</b>			
Salaires	2 275,00	1 850,00	1 425,00
Cotisations sociales	1 708.50	819,00	666,00
Total	3 983.50	2 669,00	2 091,00

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Les clients paient moitié comptant et moitié à 30 jours.
- Les fournisseurs sont payés 2/3 à 30 jours et 1/3 à 60 jours.
- Les charges sociales sont payées le mois suivant et les salaires le mois même.
- La TVA du trimestre précédent est payable en janvier: 1 430 €.
- L'acquisition du nouveau matériel est prévu en février : coût HT 23 000 €, TVA 20%.
- Son règlement aura lieu en mars.
- Le financement est assuré par un emprunt à hauteur de 20 000 € perçu en février, le reste par autofinancement.
- L'emprunt sera remboursé par cinq annuités constantes au taux de 7% la première arrivant à échéance en avril 2015.
- Fin décembre la trésorerie s'élève à 2 150 €.
- Les prélèvements privés sont de 2 100 € mensuels.
- Les autres charges externes sont payées le mois même.

## ANNEXE 3

*Extrait de la brochure MSA : cotisations sociales des non salariés agricoles (octobre 2013)*

L'article L.321-5 du code rural issu de la Loi d'Orientation Agricole pour 2006 a rendu obligatoire le choix d'un statut dès lors que le conjoint, concubin ou pacsé exerce une activité professionnelle régulière sur l'exploitation. Le choix doit se faire entre l'un des statuts suivants :

### **COLLABORATEUR**

Le conjoint, le concubin ou le pacsé doit participer de manière régulière aux travaux agricoles, sans être rémunéré en contrepartie. Mais il peut aussi, par ailleurs, exercer une activité salariée en dehors de l'entreprise dans laquelle il se trouve comme collaborateur.

Le choix de ce statut lui permet de bénéficier : d'un droit personnel à la retraite (retraite forfaitaire et proportionnelle), de prestations en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, d'une pension d'invalidité en cas d'incapacité totale et partielle si l'intéressé perçoit les prestations en nature de l'assurance maladie-maternité-invalidité des exploitants agricoles, d'un droit à la formation professionnelle continue, d'une créance de salaire différé en cas de décès de l'époux.

Si l'activité agricole s'inscrit dans le cadre d'une société, le conjoint, le concubin ou le pacsé ne doit pas être associé dans celle-ci.

L'option pour le statut de collaborateur est formulée auprès de la MSA, à l'aide d'un imprimé spécifique :

*"Demande d'option pour le statut de collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole"*. Le statut de collaborateur est acquis à la date de la demande d'option si les conditions sont remplies à cette date. Les membres du couple sont tenus d'informer la MSA de toute modification intervenue dans les conditions d'exercice de leur activité ou dans leur situation civile ou familiale. Le statut de collaborateur d'exploitation ou d'entreprise est résilié d'office, lorsque les conditions ne sont plus remplies :

- cessation de l'activité du chef d'exploitation ou d'entreprise (pour quel que motif que ce soit : décès, retraite, préretraite, invalidité ou autre),
- exercice d'une nouvelle activité professionnelle par le collaborateur : activité non salariée agricole : chef d'exploitation ou d'entreprise, associé de société ou activité non salariée non agricole à titre principal,
- divorce, séparation, dissolution du pacte civil de solidarité.

### **SALARIÉ**

Le conjoint, le concubin ou le pacsé peut être aussi employé en tant que salarié. Un contrat de travail doit être établi selon le droit commun et une rémunération doit être versée. Il a alors une couverture sociale personnelle en qualité de salarié.

### **CHEF D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE**

- **Co-exploitant** : le conjoint, le concubin ou le pacsé, propriétaire en commun des biens de l'exploitation, qui participe aux travaux de l'exploitation ou de l'entreprise agricole, peut demander à être affilié comme un chef d'exploitation.

- **Associé dans une société** : le conjoint, le concubin ou le pacsé associé qui participe aux travaux dans une société civile (GAEC, EARL, SCEA) est affilié obligatoirement à la MSA comme chef d'exploitation.

**A défaut de l'un de ces statuts ou d'une autre activité personnelle, le conjoint, le concubin ou le pacsé est simple ayant droit en assurance maladie et ne peut prétendre à aucun droit personnel en matière de retraite.**

NUMERO DE PLACE :

NE RIEN INSCRIRE AU DESSUS DE CETTE LIGNE .

---

**DOCUMENT 1**  
**(A rendre avec la copie)**

**1A. BILAN FONCTIONNEL CONDENSE**

<b>EMPLOIS STABLES</b>		<b>RESSOURCES STABLES</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>PASSIF CIRCULANT</b>	
<b>TRESORERIE ACTIVE</b>		<b>TRESORERIE PASSIVE</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

**1B. DELAI DE CREDIT**

<b>Délais de crédit accordé aux clients</b> (Créances sur ventes / Ventes TTC) X 360	
<b>Délais de crédit obtenu des fournisseurs</b> (Dettes fournisseurs / Achats TTC) X 360	

Chiffres d'affaires TTC 2014 : 130 000 €

Montant des achats TTC 2014: 66 350 €

NUMERO DE PLACE :

NE RIEN INSCRIRE AU DESSUS DE CETTE LIGNE .

**DOCUMENT 2**  
(A rendre avec la copie)

**Budget de trésorerie du premier trimestre 2015**

<b>Budget des encaissements</b>			
<i>Mois</i>	<i>Janvier</i>	<i>Février</i>	<i>Mars</i>
Clients	987,00		
Ventes janvier			
Ventes février			
Ventes mars			
Emprunt			
Autres recettes			
<b>TOTAL</b>			
<b>Budget des décaissements</b>			
<i>Mois</i>	<i>Janvier</i>	<i>Février</i>	<i>Mars</i>
Fournisseurs	2 573,00	7 145,00	
Achats janvier			
Achats février			
Autres charges			
Salaires			
Cotisations sociales	3 847,50		
Prélèvements privés			
TVA			
Investissements			
<b>TOTAL</b>			
<b>Budget de trésorerie</b>			
Solde début de mois			
Encaissements			
Décaissements			
Solde fin de mois			